

**DOSSIER MÉMO**

**ORGANISATION**

**DES EXERCICES D'EVACUATION**

**DANS LES ÉCOLES**

**NOTE A DESTINATION :**

**DE L'INSPECTEUR DE CIRCONSCRIPTION**

**DU DIRECTEUR D'ÉCOLE**

**DE L'ASSISTANT DE PREVENTION**

# Obligations réglementaires

## La responsabilité du directeur d'école

[Décret 89-122 du 24 février 1989 relatif aux directeur d'école art 2 :](#)

Le directeur d'école veille à la bonne marche de l'école et au respect de la réglementation qui lui est applicable.

## Les plans de sécurité incendie

Les plans d'évacuation doivent être affichés. Ce sont les plans de l'établissement sur lesquels sont illustrés les éléments nécessaires à l'évacuation des personnes.

Le plan d'intervention est un plan schématique, sous forme de pancarte inaltérable qui doit être apposé à chaque entrée de bâtiment de l'établissement pour faciliter l'intervention des sapeurs-pompiers.

[Article R 4227-37 du code du travail](#) : Une consigne de sécurité incendie est établie et affichée de manière très apparente :

- 1° Dans chaque local pour les locaux dont l'effectif est supérieur à cinq personnes;
- 2° Dans chaque local ou dans chaque dégagement desservant un groupe de locaux dans les autres cas.

## Les exercices d'évacuation

[Article R4227-39 du code du travail](#) : « La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à se servir des moyens de premier secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires. Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leur date et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre tenu à la disposition de l'inspection du travail. »

[Arrêté du 25 juin 1980 MS 51](#) : « Des exercices d'instruction du personnel doivent être organisés ».

[Article R33 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié par l'arrêté du 13 janvier 2004](#) : « Des exercices pratiques d'évacuation doivent avoir lieu au cours de l'année scolaire ou universitaire ; lorsque l'établissement comporte des locaux réservés au sommeil, des exercices de nuit doivent également être organisés. **Le premier exercice doit se dérouler durant le mois qui suit la rentrée.**

Ces exercices ont pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie.

Pour cela, ils doivent être représentatifs d'une situation réaliste préparée à l'avance et être l'occasion d'une information des élèves et du personnel.

Les conditions de leur déroulement et le temps d'évacuation doivent être consignés sur le registre de sécurité. ».

**RAPPEL :**

- Le premier exercice doit être effectué durant le mois qui suit la rentrée.
- Chaque exercice doit être espacé de moins de 6 mois.
- Un des exercices doit représenter un scénario réaliste.
- L'exercice doit être consigné sur le registre de sécurité incendie.

## Rôles des « personnels chargés d'évacuation »

Ce sont des personnels qui ont pour mission de faire évacuer un certain nombre de personnes : des élèves, d'autres personnels, d'autres usagers présents dans l'établissement.

La mission d'un « personnel chargé d'évacuation » est :

- avant un exercice, de former des personnes pour leur apprendre à évacuer ;

Il est pertinent d'expliquer aux élèves le rôle de tire file, nécessaire pour diriger le groupe vers le point de rassemblement.

- au moment du signal d'alarme d'évacuation, de se porter immédiatement dans les circulations pour décider de l'itinéraire d'évacuation en s'adaptant aux éventuels obstacles (feu, fumée, ...) et de choisir un guide- file. Le **guide file** est une personne chargée de diriger les effectifs sinistrés vers les issues de secours, pendant une évacuation.

- pendant l'évacuation, d'encadrer des personnes dans le respect des consignes d'évacuation.

- pendant l'évacuation, de sortir le dernier des locaux (serre file) en s'assurant de ne laisser aucune personne à l'intérieur et en obligeant les personnes qui seraient à contre-courant d'intégrer le groupe. - arrivé dans la zone de rassemblement, effectuer le comptage des personnes en responsabilité et transmettre ce bilan au responsable de zone.

Le **serre-file** est chargé de suivre le groupe pris en charge par le guide d'évacuation, de s'assurer que personne ne reste en arrière, ou ne fait pas demi-tour. Il est chargé de vérifier les salles, les bureaux, les toilettes et enfin de maintenir les personnes groupées sur le lieu de rassemblement.

**Rappel :**

Article D 312-40 du code de l'éducation.

Dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat sont assurés une sensibilisation à la prévention des risques et aux missions des services de secours, une formation aux premiers secours ainsi qu'un enseignement des règles générales de sécurité.

Dans les écoles, un enseignement des règles générales de sécurité et de principes simples pour porter secours est intégré dans les horaires et programmes de l'école primaire tels que fixés par arrêté du ministre chargé de l'éducation. Il a un caractère transdisciplinaire. Des activités peuvent être organisées dans le cadre du projet d'école.

# Exemple de fiche pour préparer l'exercice d'évacuation

Cette fiche est à mettre à la disposition des personnels préparant l'exercice

(Cocher dès que l'action est réalisée)

## 1- La planification des actions et des acteurs :

Date ? : ...../...../..... Heure ? : ..... h .....

Equipe de sécurité : chef d'établissement, adjoint, gestionnaire, assistant de prévention, agent de collectivité, ...

Faire une fiche récapitulative de l'équipe de sécurité avec des numéros de téléphones portables

## 2- Vérifications à effectuer en amont

Vérifier le dernier avis relatif au Contrôle de la commission de sécurité ERP

Vérifier si les réserves émises lors de la précédente commission de sécurité ont été levées

Vérifier le bon fonctionnement du système d'alarme incendie

Vérifier le niveau sonore du signal d'alarme (en l'absence des élèves)

En cas de panne du système d'alerte, prévoir des mesures compensatoires (sifflet, corne de brune, mégaphone avec sirène, ...). Cela ne doit pas retarder la date de l'exercice.

Vérifier la présence des « Plans d'évacuation » et la pastille « *Vous êtes ici* »

Dans le hall d'entrée de l'établissement, le plan d'évacuation du rez-de-chaussée et le plan d'évacuation de chaque niveau doivent être affichés de manière bien visible pour les personnels, les élèves et les usagers ainsi que pour les secours extérieurs.

A chaque niveau, dans chaque couloir et aussi souvent que le nécessite la configuration des lieux, le plan d'évacuation du niveau concerné doit être également affiché.

Ces plans doivent être réactualisés si nécessaire.

Vérifier la signalétique des différents itinéraires d'évacuation

Ces itinéraires doivent être dégagés (pas de chaises, tables, stockage, matériels divers, ...) afin de ne pas réduire les unités de passage. Chaque itinéraire d'évacuation doit être vérifié.

Chaque issue de secours doit être parfaitement libre d'accès (à l'intérieur et à l'extérieur) et en parfait état de fonctionnement : barre anti-panique, crémone pompier, ...

Vérifier le bon fonctionnement des Boitiers Autonomes d'Eclairage de Sécurité (BAES) ;

Ce contrôle est à faire dans l'obscurité, et en dehors des heures de travail de l'établissement. Il consiste à vérifier d'abord le bon fonctionnement normal de l'ampoule de chaque BAES. Puis dans un deuxième temps, il faut couper l'alimentation électrique générale de l'établissement pendant 60 minutes pour s'assurer de l'état des batteries internes de chaque BAES. Si au bout de 60 minutes, l'ampoule du BAES n'est plus efficace, il faut donc changer la batterie interne du BAES.

Vérifier la « zone de rassemblement » : localisation, accès, gêne pour les secours,

Suivant la taille de l'établissement, plusieurs zones peuvent être définies mais il faut veiller à gérer la communication entre les zones.

Une zone de rassemblement doit être éloignée des murs des bâtiments, pour être à l'écart du danger éventuel lié au bâtiment et cette zone ne doit pas gêner l'intervention des secours (engins, tuyaux, prises d'eau). Chaque « chargé d'évacuation » doit faire l'appel nominatif de son groupe. Pour cela un marquage au sol, poteaux, murs, peut être fait afin que chaque groupe trouve sa place dans cette zone.

.....

Se renseigner sur la présence de personnes à mobilité réduite (handicap moteur, visuel, auditif, mental),

Identifier les chargés d'évacuation + leurs remplaçants (enseignants, agents de la mairie...)

Identifier les observateurs (infirmière, parents d'élèves, personnels de la collectivité, personnels administratifs) de l'exercice :

#### **Organisation de l'exercice une semaine avant :**

Informer le personnel de la planification de l'exercice

Rappeler, par lettre, mail, aux enseignants leur rôle dans cet exercice : intérêt de l'exercice pour les élèves, lecture des consignes d'évacuation, localisation de la zone de rassemblement,

#### **Organisation de l'exercice le matin même :**

Réunir les responsables de zones, observateurs pour leur expliquer leur rôle.

Heure : ..... (15 min avant le déclenchement de l'alarme suffit) ;

Récupérer le matériel pour l'annonce de fin d'évacuation : .....

#### **Au moment de l'exercice :**

Les responsables de zone récupèrent les comptages ;

Les responsables de zones transmettent (par ex : texto, papier, ...) au directeur le comptage de leur zone (signaler les personnes manquantes) ;

Le directeur d'école annonce la fin de l'exercice

#### **Bilan de l'exercice :**

De retour dans les classes, chaque enseignant commente tous les points positifs ou non de l'évacuation en faisant participer tous les élèves, surtout s'ils sont impliqués dans la prise en charge d'un camarade à mobilité réduite.

Le directeur d'école récupère, dans la journée, les fiches bilan de l'évacuation auprès des chargés d'évacuation ainsi que celles des observateurs

Un débriefing est organisé entre le directeur, les chargés d'évacuation et l'assistant de prévention :

- Le directeur d'école fait le bilan de l'exercice. Il peut remettre une copie à l'inspecteur.
- Après signature, le bilan est affiché sur les panneaux Santé, hygiène et sécurité au travail

**Rappel :**  
**Vérifier les zones de regroupement et le matériel**  
**Diffuser tous documents utiles avant l'exercice**

#### Annexes

1. Fiche d'aide et d'observation à retourner au rectorat
2. Consignes d'évacuation à afficher
3. Fiches évacuation incendie (source observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement)
4. Fiche préparation
5. Fiche déroulement
6. Fiche évaluation

## Fiche d'aide et d'observation de l'exercice d'évacuation incendie (1<sup>ER</sup> degré)

Année :

Cet imprimé vous servira dans la préparation de vos exercices (Arrêté du 13 janvier 2004 R33, au moins deux par an). Il doit être complété et annexé dans votre registre de sécurité. Une copie doit être envoyée à l'EN de la circonscription, à la mairie et à la conseillère en prévention : [francine.bon@ac-guadeloupe.fr](mailto:francine.bon@ac-guadeloupe.fr).

Identification	Aspect général
<p>Ecole/Circonscription :</p> <p>Adresse :</p> <p>Téléphone :</p> <p>Mail :</p> <p>Noms et fonction des observateurs :</p>	<p>Date :</p> <p>Heure :</p> <p>Exercice :</p> <p><input type="checkbox"/> 1er (mois qui suit la rentrée Art R33 Arrêté du 25/06/1980)</p> <p><input type="checkbox"/> 2ème (6 mois suivant le premier Art 4227-39 du CT)</p> <p><input type="checkbox"/> 3ème</p> <p>- Temps passé entre le déclenchement de l'alarme et la sortie du dernier occupant:</p> <p>- Nombre total de personnes évacuées :</p> <p>- Nombre de personnes à mobilité réduite :</p> <p>- Type de SSI :</p>

Scénario de l'exercice :

a) Qui est prévenu au préalable ?

Les « chargés d'évacuation » étaient prévenus :  du jour  de l'heure  ni l'un ni l'autre

Les élèves étaient prévenus :  du jour  de l'heure  ni l'un ni l'autre

Les personnels étaient prévenus de l'exercice :  du jour  de l'heure  ni l'un ni l'autre

b) Une séquence de **formation à l'évacuation** a été faite dans l'école :  oui  non

Si oui :

quelques minutes avant l'exercice  quelques heures avant  quelques jours avant

Quels ont été les principaux éléments de formation à l'évacuation ?

## Modalités d'organisation

	Oui	Non	Non Observable	Observations
Le signal d'évacuation incendie est-il différent de celui du PPMS.				
Le système de sécurité incendie (SSI) est en bon état de fonctionnement.				
Des personnes sont-elles formées à manipuler le SSI, les extincteurs et réaliser l'évacuation.				
Le plan d'évacuation est-il créé et affiché dans toutes les classes.				
Un scénario d'exercice a-t'il été réfléchi pour l'exercice.				
Avez-vous préparé un protocole d'évacuation pour les Personnes à Mobilité Réduite.				
<b>Alarme, Alerte, Application de consignes</b>				
Le SSI s'est bien déclenché suite à une détection incendie				
Le déclenchement du signal d'alarme (sur SSI) a été fait sans difficulté				
L'alarme a été entendue par tous, sinon indiquer les lieux où le signal est non audible				
L'alerte des secours a été faite (action simulée)				
Les équipements asservis à l'alarme/ à la détection incendie ont fonctionnés (portes automatiques, désenfumage etc), si l'établissement en possède				

Les consignes ont été appliquées dans les locaux à usage spécifique (laboratoires, locaux techniques, cuisine, loge)				
Les énergies (gaz, électricité) ont été coupées (action simulée)				
L'accès des secours a été ouvert				
L'accueil et le guidage des secours ont été effectués (simulation)				
<b>Constats</b>				
L'évacuation a été immédiate				
Les ascenseurs sont restés inutilisés				
Les serre-files ont vérifié chaque local en s'assurant de l'absence de personnes (toilettes, bureaux, ateliers...)				
Tout le monde a respecté la consigne suivante : « ne pas revenir en arrière sans autorisation »				
Les personnes à mobilité réduite ont été dirigées vers une personne désignée				
Le directeur a les moyens de comparer le nombre de personnes présentes (registre d'appel) et le chiffre de comptage				
L'évacuation s'est faite sans bousculade et sans dispersion				
Les points de rassemblement ont été matérialisés				
L'appel a été effectué sur le lieu de rassemblement				
Les listes d'appel ont été remises aux responsables de zones, puis au directeur et transmises aux pompiers (simulation)				

L'ordre de retour en classe a été entendu de tous					
Le retour dans les locaux s'est fait dans le calme					
<b>BILAN</b>					
Décompte des effectifs à fournir en fin d'exercice					
Effectifs des présents tous publics :					Effectifs des absents (présent mais pas au point de rassemblement,
Elèves :					ailleurs)
Enseignants :					Elèves :
Personnels administratifs :					Enseignants :
Personnels de la mairie :					Personnels techniques :
Autres :					Autres :
Eléments favorables à l'évacuation :					
Eléments défavorables à l'évacuation :					

Mesures prises pour remédier aux dysfonctionnements

Autres informations à indiquer :

Date

Signature du directeur d'école :